



**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 7 décembre 2017 à 20h00**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 5 octobre 2017
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°8/2017 – Demande de crédit de construction d'un trottoir sur la partie supérieure de la RC 317b
6. Préavis n° 9/2017 – Crédits complémentaires 2017
7. Préavis n°10/2017 – Budget 2018
8. Divers et propositions individuelles.

Membres excusés : *Mme Sylvie Buffat* et *M. Raphaël Guignard*
Sur 45 membres, 39 présents, 5 excusés, 1 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **M. Alain Magnenat** et **M. Christian Duperrut**

Le Président lit l'ordre du jour ; il a reçu une initiative qui sera ajoutée au point 8. L'ordre du jour ainsi modifié sera suivi.

1. Adoption du P.V. de la séance du 5 octobre 2017

Le Président demande s'il y a des commentaires ou des remarques. Rien à signaler.
On procède ensuite au vote ; le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Le Président propose que, pour faciliter la rédaction des procès-verbaux, il sera d'usage dorénavant de procéder à l'enregistrement des séances. Ces enregistrements accessibles uniquement à la secrétaire et au président seront détruits après acceptation

du PV. Sans opposition, il met l'enregistreur en route.

Il propose, sur la base de l'article 43, la distribution des rapports de commissions par e-mail avant les séances et ceci afin de compléter les informations. Sans opposition, cette pratique sera suivie dès le prochain Conseil. Les dates des prochaines séances pour l'année 2018 sont :

- Le 22 mars
- Le 21 juin : séance qui sera suivie d'un souper
- Le 11 octobre
- Le 6 décembre

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Le Président passe tout d'abord la parole à *M. Axel Simond*, délégué à la Commission de Gestion de La Chamberonne, pour une présentation des activités de cette Commission. *M. A. Simond* nous présente l'établissement scolaire de La Chamberonne, un établissement intercommunal qui regroupe 4 communes. Il accueille des élèves durant toute leur scolarité : 825 élèves (un peu plus de 100 proviennent de Sullens). La Commission de gestion s'occupe du Budget 2017 ainsi que des Comptes 2016. Il nous montre *au beamer* les charges. En primaire, les montants sont plus élevés car il y a plus d'élèves. L'augmentation au secondaire s'explique par deux facteurs : l'introduction des options spécifiques ainsi que des options complémentaires qui nécessitent du matériel plus spécifique et l'ouverture de 3 nouvelles classes pour le secondaire. Il y a aussi eu la pose de tableaux interactifs avec *beamer* intégré pour les classes de secondaires. La grande majorité des revenus proviennent de la participation financière des 4 communes. La participation pour Sullens est à 50% au prorata des habitants et 50% au prorata des élèves. En 2016 pour les 100 élèves Sullens a dépensé environ Frs : 320 000. *M. A. Simond* demande s'il y a des questions.

M. A Guéra : pose la question des frais de transport. *M. A. Simond* répond qu'ils sont compris dans les Budgets de la Chamberonne qui est responsable de toute l'organisation.

Le Président remercie le délégué.

4. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à *M Gozel*, syndic pour quelques informations concernant la Municipalité Il nous annonce que la secrétaire municipale, *Mme Annelyse Ramuz*, prendra sa retraite au 31 mars 2018. *Mme Nicole Bégel* reprendra le poste de secrétaire municipale et la recherche d'une secrétaire adjointe est en cours. *M. Liechti*, ancien employé communal, est libéré de ses activités professionnelles. La nouvelle équipe de voirie est composée de *M. Jonathan Loechner* et de *M. Yannick Vullioud*, à 50 %.

L'aubergiste quitte sa fonction au 31 décembre prochain et la Municipalité recherche un nouveau tenancier ; le délai de postulation est fixé au 18 décembre.

M. Gozel reprend l'information au sujet de la zone réservée ; il rappelle le vote de refus en octobre dernier : la conséquence directe exigée par le Canton est la mise en place d'une zone réservée globale. Un avis dans ce sens a paru dans la FAO et au pilier public dès le 17 novembre.

Après plusieurs échanges avec le SDT, celui-ci confirme renoncer à toute mesure sur notre village, en contrepartie de la mise en œuvre d'un PGA dès 2018. En résumé, la plupart des projets seront admis ; pour les parcelles en bordure des zones agricoles, le canton pourra établir une zone réservée cantonale.

5. Préavis 8/2017 – Demande de crédit de construction d'un trottoir sur la partie supérieure de la RC 317b

La parole est donnée à *M. A. Badan* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances. Cette dernière s'est réunie le 13.11.2017 et a reçu les explications de *M. R. Valet*. Il s'agit de la création d'un trottoir en lieu et place d'une bande herbeuse dans le but de donner un accès sécurisé aux piétons. La Commission propose d'accepter ledit préavis.

La parole est ensuite donnée à *M. Damien Bourgeois* pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. *Mme G. Bracher* et *M. R. Valet* ont répondu aux questions. La Commission ad hoc demande au CC de refuser la demande de crédit et propose l'étude d'un nouveau projet pour un chemin pédestre.

Le président donne la parole à *M. R. Valet* pour les explications de la Municipalité. *M. Valet* présente le préavis. En guise de sensibilisation, il propose un «listing» de tous les travaux entrepris par la Commune dans le village, qui ont contribué à la sécurité des piétons. Parmi ceux-ci : la mise en zone 30, la priorité de droite, les trottoirs, les aménagements routiers...

Le trottoir dont parle le préavis permettrait de garder l'équité. Il serait tout entier dans le domaine public. Il ne serait pas une grille gazon mais un revêtement bitumineux ; il n'y aurait pas de grande mise à l'enquête au niveau du canton et son prix reviendrait à environ Frs : 71'500.-

Il revient sur la question posée par la Commission : l'idéal serait un passage piéton sur le haut du village. Il a eu un contact avec *M. Brun*, chef de la signalisation. Selon l'art. 16 de la loi, il n'est pas possible de créer un passage piéton, il ne sera pas légalisé car il n'y a pas assez de piétons. Le but du passage piéton existant est d'aller au centre du village et non pas à la grande salle. En parallèle, *M. Valet* a demandé un comptage assez sophistiqué ; il montre les statistiques. Aujourd'hui, il transite jusqu'à 9'000 voitures par jour à travers Sullens. Le comptage s'est fait du 27 octobre au 2 novembre.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Guéra fait remarquer que selon les directives obligatoires pour les accès en chaises roulantes, les grilles engazonnées et le gravier ne sont pas des solutions

envisageables.

M. P. Lüthi rappelle que lors du dernier Conseil, on a voté un postulat ainsi que la mise en route d'une Commission consultative liée à la mobilité et à la sécurité des routes de notre commune. Le préavis d'aujourd'hui offre certes une solution mais n'entre pas dans une réflexion plus globale sur les besoins de la Commune. Etant donné que l'alternative de ce soir est de refuser ou accepter ce préavis, *M. Lüthi* propose de le refuser et de le renvoyer à la Commission consultative ; il préfère éviter le « saucissonnage » de projets sans cohérence.

M. R. Behn intervient pour dire son souci à propos du réaménagement du chemin vers le carrefour des Pâquis. Si l'on procède à un rétrécissement, alors il sera difficile de s'engager sur la RC. Est-ce que le croisement de deux voitures sera encore garanti ?

M. Valet lui remontre le plan pour dire qu'on ne fait que baisser le trottoir. *M. Behn* demande une amélioration de ce carrefour car il n'est pas confortable. *M. Valet* lui répond qu'en aucun cas on ne refait ce carrefour, on reste dans la même configuration. Ce dernier rappelle aussi que le postulat prévoit une possibilité de réponse dans une année. Il dit également qu'on ne peut pas imaginer un trottoir et une piste cyclable sur 1m70.

M. Behn dit qu'il n'est pas pour ce projet mais *M. Valet* affirme qu'on ne fera pas ce carrefour.

Mme Panico : revient sur son postulat ; elle espère qu'on n'attendra pas le délai d'une année pour la création d'une commission, et ne souhaite pas que l'on utilise ce délai pour retenir des projets liés à la sécurité.

M. Lüthi rappelle le côté sensible pour sortir du village à vélo.

M. Tosto constate que ce carrefour deviendra encore plus dangereux.

M. Valet lui répond de suite qu'il est légal et validé par le canton.

M. A. Guéra : a deux questions concernant le trottoir : 1) Peut-on imaginer une zone mixte : trottoir pour piétons + cyclistes ? 2) Il demande s'il y a quelque chose sous cette zone herbeuse, par exemple des canalisations ?

M. Valet réfute la possibilité d'une zone mixte, car il faut 1m50 pour un trottoir.

M. Dubauloz ajoute qu'une commission serait appropriée pour poser ces questions au canton.

M. C. Frank : appuie la remarque de *M. R. Behn* à propos de l'amélioration dudit carrefour.

M. Valet rappelle qu'on ne travaille pas sur le carrefour.

M. Guéra revient sur sa question des canalisations. On lui répond qu'il n'y a pas d'équipement sous cette zone.

M. D. Scheuner remarque qu'avant d'accueillir de nouveaux habitants, il faudrait prévoir ces travaux (trottoir) avant.

M. Valet répond que l'on peut demander une taxe d'infrastructures lors de la légalisation d'une nouvelle zone mais ici on ne peut plus le faire.

M. A. Badan dit que personnellement faire une piste cyclable sur une RC où passent 9'000 véhicules par jour est un projet risqué ; soit on met tout en berne, on attend la route de contournement, mais en attendant il y a des habitants qui ne sont pas en sécurité. Il affirme qu'on doit faire ce trottoir.

M. Hussain Kahn propose une modification de l'angle en l'élargissant. Ce serait plus confortable.

M. Valet explique à nouveau le but d'une zone 30 : ralentir. La modification du carrefour

ne fait pas partie de la discussion.

M. Mathieu Cappi : affirme qu'on passe très bien ce carrefour.

M. J. Simond appuie ces propos.

M. Behn parle du rétrécissement et de la difficulté à ce carrefour.

M. Tosto revient sur 100 personnes pour avoir un passage piéton. Il dit que Penthaz a 6 passages piétons. Pourquoi ne pas insister auprès du canton pour le faire accepter ?

Mme Panico rappelle l'intérêt d'une Commission consultative pour réfléchir de manière globale.

M. Valet met en garde sur le fait que cette Commission ne peut pas aller seule négocier avec le canton !

M. Baudat : trouve la vue globale intéressante. Mais il rappelle que l'on doit faire ce trottoir pour «ces gens d'en face».

M. Gozel intervient pour faire remarquer que la discussion part dans tous les sens. Il recadre un peu car il faut d'abord être sensible à la sécurité des habitants. On parle de Frs : 70'000 pour les mettre en sécurité.

M. Badan demande qui est *M. Brun* ? Un amateur ou un professionnel ?

M. Valet lui répond que ce *M. Brun* est le chef de la signalisation à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes).

M. Frank regrette qu'on ne puisse pas adapter ce virage.

M. Patrick Behn dit qu'il faut accepter ce bout de trottoir à l'unanimité car c'est trop dangereux pour ces personnes.

La discussion est close. On procède au vote :

Acceptation du préavis : 27

Avis contraires : 8

Abstentions : 3

Le préavis est accepté à la majorité.

M. Valet remercie les membres du Conseil et se dit satisfait.

6. Préavis n° 9/2017 – Crédits complémentaires 2017

Le Président passe la parole à *M. Pascal Schweingruber* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances. Il demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Gozel prend la parole pour donner les explications de la Municipalité.

Les compléments demandés (total de Frs : 133'000) concernent :

- Les salaires de l'employé communal, une assurance complète partiellement cette perte de salaire
- Les frais d'enquêtes supplémentaires
- Les annonces de recherche du personnel : employé communal et secrétaire
- L'entretien informatique

- Les frais d'avocat
- Le contrôle des dossiers d'enquête
- La perte de loyer avérée de l'auberge
- La réparation de la chaudière
- Les patrouilleurs

Ces corrections seront intégrées dans le Budget 2017.

La discussion est ouverte.

M. R. Behn demande une précision quant aux moyens supplémentaires demandés alors qu'ils sont en grande partie compensés par des entrées.

M. Gozel explique que la Municipalité doit demander au Conseil tous les dépassements des dépenses, mais pas les dépassements des entrées.

On procède au vote.

Acceptation du préavis : 39

Avis contraires : 0

Abstentions : 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 10/2017 – Budget 2018

Le Président passe la parole à *M. A. Badan* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances. La Commission demande aux membres d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Gozel enchaîne et donne des éclaircissements relatifs à ce Budget.

Le Budget est stable si l'on compare aux comptes 2016. La différence est de Frs : 165'000.- Si l'on tient compte de la baisse des impôts, on a un Budget équilibré.

M. Gozel explique les postes suivants :

- Le « ménage courant » - la péréquation – la facture sociale. Il explique ce qui a été pris sur le fonds de réserve qui s'élève à Frs : 2'576'000.- Ces réserves sont affectées à des projets.

En p. 3 il détaille les comptes des salaires pour l'administration communale : les secrétaires à double (+ Frs : 9'000.-)

Il parle du domaine des bâtiments dont le compte est bénéficiaire grâce aux locations des immeubles de la Lovettaz.

Il termine par la rénovation du bâtiment de la Voirie, la peinture au Collège, des travaux à la Grande salle et l'achat d'un véhicule utilitaire pour la Voirie ainsi que l'aménagement d'un coin d'eau sur les places de jeux.

Au niveau enseignement : une légère hausse au budget des écoles, pour l'acquisition de tableaux multimédia.

Il présente la marge d'auto-financement.

Il poursuit par le Plan d'investissement indicatif et non soumis au vote. Il parle d'une participation au coût de construction de la STEP de Penthaz, d'un montant autour des Frs : 400'000.-

Le Président ouvre la discussion.

M. O. Berger : aimerait revenir sur les réserves. Il félicite pour les informations très claires, cependant se demande d'où proviennent « autres réserves » Frs : 942'000.- ?
M. Gozel fournit les explications et détaille les réserves concernant :

- La péréquation
- La perte impôts
- Le contournement de Sullens
- La mise en séparatif
- Les pertes sur loyers

Il n'y a pas d'autres questions ni commentaires.
On procède au vote :

Acceptation du préavis : 39

Avis contraires : 0

Abstentions : 0

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Initiative « piste cyclable » Sullens-Cheseaux de M. Roland Behn.

Le Président lit cette initiative reçue le soir même, de *M. Roland Behn*. Ce document se traite comme un postulat. Il demande la formation d'une Commission technique ayant pour but d'étudier la création d'une piste cyclable reliant Sullens à Cheseaux.

La discussion est ouverte uniquement sur la recevabilité de ce texte.

Il n'y a pas de question. On procède au vote.

Acceptation de la recevabilité de ce texte : 24

Avis contraires : 2

Abstentions : 11

Puis on passe à l'entrée en matière. Le Président donne la parole à *M. Behn* pour quelques informations complémentaires. Cela concerne plutôt la situation globale de la mobilité et la sécurité à l'intérieur du village. Il propose une Commission technique qui s'occupe prioritairement de cette piste cyclable.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question. Le président relit le texte pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

On procède au vote :

Acceptations : 21
 Avis contraires : 3
 Abstentions : 11

L'initiative est acceptée.

9. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

M. Pizzotti : revient sur le point de l'auberge. Quelle est la stratégie dans la recherche d'un nouveau tenancier ? Est-ce que la municipalité est allée voir avec les communes qui ont une auberge qui fonctionne mieux pour s'approcher ?

M. Gozel : ils vont analyser les candidatures. Gastro Vaud ou pas ? La stratégie est la recherche d'une cuisine locale, ils n'ont pas de recette miracle.

M. Pizzotti : veut savoir si l'auberge de Daillens avait mis à disposition des choses différentes ?

M. P. Behn : a une petite explication : sa faillite n'a pas été inhérente uniquement à son accueil ou à sa cuisine mais la participation des habitants y est aussi pour quelque chose ; il faut y aller pour faire vivre nos commerces.

M. A. Guéra : a une question concernant les charges. Y aurait-il la possibilité de séparer l'appartement du restaurant ?

M. Gozel explique que l'appartement fait tout l'étage ; l'aubergiste aurait dû intégrer l'appartement, ce qui diminue ses charges de location ailleurs. Il a été sous-loué pendant quelques mois. Le nouveau, que fera-t-il ? Actuellement c'est déjà séparé, donc il pourrait être loué séparément. La Municipalité préférerait que l'aubergiste prenne le tout et qu'il y habite.

M. Hussain-Kahn : a une remarque concernant l'hiver et son manque de lumière ainsi de des plaques de glace à la Grande Salle.

Et deuxième remarque : quand tout est fermé dans la salle il n'y a pas d'aération. *Mme Bracher* prend note.

M. A. Preite dit qu'il y a quelques lumières qui ne fonctionnent pas.

M. Hussain-Kahn : concernant la route cantonale : il se demande si Sullens peut exiger du canton qu'il étudie le coin lorsque l'on vient de Crissier sur la route de Cheseaux. Il y a de telles difficultés pour s'engager qu'il demande si l'on ne pourrait pas mettre un feu rouge ?

M. Valet dit qu'il en a émis le vœu lors des travaux du carrefour. La Municipalité aurait voulu faire un rond-point mais le canton n'est pas entré en matière, argumentant que ce n'est pas un point noir du canton.

Le Président passe la parole au syndic qui nous offre un petit résumé des événements qui ont ponctué 2017 :

- La LATC
- La Fête au village qui fut un succès
- Les 10 ans de service de *Mme Nicole Bégel*, secrétaire

- Mme Anne-Lise Ramuz qui a annoncé son départ à la retraite
- Le renouvellement de l'équipe du personnel (administration et Voirie)
- L'auberge et la recherche d'un nouveau tenancier
- La rencontre avec les jeunes qui ont fêté leurs 18 ans, les 80 ans et les 90 ans
- Le souper de remerciement des bénévoles du 40^{ème}
- Le repas des collaborateurs

Ce fut une année très complète. 2018 offrira de nouveaux dossiers. Il souhaite à tous de Belles Fêtes et une belle année 2018. Il rappelle encore la soirée du Père Noël le 15 décembre, ainsi que le Calendrier des fenêtres de l'Avent et enfin la vente de sapins et son vin chaud.

Le Président transmet également ses vœux et clôt la séance à 22h11.

La prochaine séance aura lieu le 22 mars 2018.

Le Président :

La secrétaire :

Didier Simond

Françoise Bastian Fierro

